



**Direction Générale des
Services du Département**

Direction du Développement

Sous-direction du Développement
Economique

Affaire suivie par : C. Thabut
Poste:

2011-CP-3719

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 27 mai 2011

DISPOSITIF ÉCONOMIQUE ETUDES PRÉALABLES AUX PROJETS DE DÉVELOPPEMENTS ET D'AMÉNAGEMENTS SUBVENTION À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU CHÂTEAU, DU MUSÉE ET DU DOMAINE NATIONAL DE VERSAILLES POUR LES ÉTUDES D'IMPLANTATION DU TOURNOI DE TENNIS DE ROLAND GARROS

Politique sectorielle	: DEVELOPPEMENT
Secteur d'intervention	: Structures d'animation de développement économique
Programme	: ETUDES ECONOMIQUES
<i>Données financières</i>	
	CP 2011
Montant actualisé	23 920 €
Montant déjà engagé	0 €
Montant disponible	23 920 €
Montant réservé pour ce rapport	23 920 €

D'une superficie de 120 hectares, le site des Matelots-Mortemets se situe aux portes de la ville de Versailles et au cœur du Château de Versailles et du Domaine National. Son classement "Monuments Historiques", sa composition paysagère et son accessibilité confèrent à ce site un caractère exceptionnel.

La libération en juin 2010 par le 5ème Génie d'une partie du site offre l'opportunité foncière unique, au plan local et au plan départemental, de sa requalification et de son intégration au projet de développement du territoire. Des études préalables sur le devenir du site ont été initiées en ce sens par la Mission pour la Réalisation des Actifs Immobiliers (MRAI) du Ministère de la Défense, en concertation avec l'Etablissement Public du Château, du Musée et du Domaine National de Versailles (EPV), la Ville de Versailles et les services du Département.

Parallèlement, l'opportunité d'accueillir le tournoi international de tennis de Roland Garros a été envisagée.

C'est dans ce cadre que l'EPV, la Ville de Versailles et l'Etablissement Public de Paris-Saclay (EPPS) se sont mobilisés pour la réalisation d'études complémentaires sur l'opportunité d'une telle implantation.

Le coût des études afférentes s'est élevé à 113 620 €, respectivement pris en charge par la Ville de Versailles et l'EPV pour 47 840 € (42%) chacun et par l'EPPS pour 17 940 € (16%).

Il s'agissait d'un projet stratégique pour le territoire départemental, c'est pourquoi il vous est proposé de soutenir l'Etablissement Public du Château, du Musée et du Domaine National de Versailles pour ces études préalables par une subvention au taux de 50% de la dépense effectuée par ce dernier, soit une subvention maximum de 23 920 €.

Le projet de délibération suivant vous est soumis :